

Spécial Métier



SUGE

Table ronde métier du 23 octobre 2020

Paris, le 27 octobre 2020

EN QUELQUES MOTS...

Régulièrement, la Direction de la Sûreté convoque les organisations syndicales afin d'aborder les évolutions métier au sein du service. Cette réunion permet aux organisations syndicales de pouvoir, non seulement informer les agents mais aussi partager les difficultés opérationnelles que ces derniers rencontrent lors de leurs missions quotidiennes.

elle aborde spécifiquement le métier et ses difficultés. À défaut de se réunir, comme nous le souhaiterions, de manière plus régulière (une à deux fois par an actuellement), cette réunion a le mérite d'exister afin de pouvoir porter les difficultés opérationnelles des agents.

L'UNSA-Ferroviaire prend toute sa part dans cet échange et fait des propositions afin d'améliorer le quotidien des agents. Cette réunion, en présence du Directeur de la SUGE, nous a permis d'aborder les thématiques suivantes :

LE SUJET

En cette fin d'année 2020, la Direction de la Sûreté a souhaité rencontrer les organisations syndicales pour faire un point sur l'avancement des évolutions en cours, ainsi qu'un travail sur l'identité de la SUGE à l'initiative du Directeur de la Sûreté. Pour l'UNSA-Ferroviaire, cette réunion est importante car

Travail sur l'identité de la SUGE à l'initiative du Directeur de la Sûreté

La Direction de la SUGE nous a exposé la mise en place d'un travail sur l'identité de la SUGE à l'initiative du Directeur de la Sûreté. Cette réflexion est dans la droite ligne des grandes ambitions affichées par ce dernier. **Il est important de rappeler que cette réflexion est en cours et que, pour le moment, rien n'est acté.**

Cette réflexion a été confiée au Directeur de Zone Sûreté Ouest et à la ligne métier. Elle porte sur un large spectre (brassard, appellation, grade, devise, symbole). Elle donnera lieu à la création d'un groupe de travail par DZS composé d'un agent d'exécution, d'un maître et d'un cadre.

Pour l'UNSA-Ferroviaire, ce travail lancé par le Directeur est une bonne chose si le résultat final est à la hauteur des ambitions affichées. La composition des groupes de travail place les agents au cœur de ces réflexions. Pour l'UNSA-Ferroviaire, il est important que cette réflexion aboutisse à des choses concrètes et palpables pour les agents. La fierté d'appartenir à

notre service s'émaille de jour en jour, voire elle a totalement disparu pour un certain nombre d'agents. Il est temps que les collègues puissent être acteurs des évolutions de leur métier, afin de retrouver de nouveau l'envie et la fierté d'exercer au sein du service.

Couvre-feu et Verbalisation

L'ensemble des agents ont reçu par mail où ont été informés lors des « points 5 minutes », de nouvelles consignes concernant la verbalisation des individus ne respectant pas le couvre-feu. La Direction de la Sûreté a diffusé une méthodologie précise et normée en droit. La ligne métier nous a confirmé qu'il n'y a aucune faille en droit sur la verbalisation. Malgré cela, le Directeur de la SUGE rappelle que la pédagogie est à privilégier, car ce n'est pas notre mission première de faire respecter un couvre-feu mais celle des services régaliens.

L'UNSA-Ferroviaire a demandé au Directeur de la SUGE qu'un rappel soit fait sur la pédagogie, car nous avons pu constater que des consignes n'étaient pas en adéquation avec la ligne de la Direction de la Sûreté, qui privilégie la pédagogie à la verbalisation.

Déploiement des drones



Un déploiement massif de drones va être effectué sur les Directions de Zones Sûreté en fonction du besoin qu'elles ont exprimé. Chaque DZS va ou a déjà sélectionné des candidats pour devenir pilote (50 agents seront prochainement formés). La formation des agents se déroule sur cinq jours (deux jours sont consacrés à la théorie et trois à la pratique). Actuellement, cette formation est effectuée en interne. Seules cinq DZS sont équipées (Nord, Med, Sud Est, Sud-Ouest, Est), les autres étudient encore leurs besoins.

La Direction de la Sûreté travaille pour obtenir une autorisation nationale de vol permanent dans nos emprises car ce n'est pas le cas actuellement. Cette dernière est obligée de faire des demandes préfecture par préfecture avec des résultats divers et variés.



Pour **l'UNSA-Ferroviaire**, les nouvelles technologies sont un plus incontestable pour les agents. **Pour l'UNSA-Ferroviaire**, il est important de mettre la technologie au service de l'humain, comme c'est le cas avec les drones, et non à son détriment, comme on a pu le constater beaucoup trop souvent dans l'entreprise.

Base de données et logiciel des PC

Afin de mieux sécuriser ces données et améliorer la qualité des informations, la Direction de la Sûreté procède au changement de sa base de données. Ce changement sera conduit avec les référents locaux des DZS à compter du 19 octobre.

De plus, un nouveau logiciel (Hyperviseur) à destination des PC devrait remplacer le logiciel actuel (TEV) à horizon fin 2020, début 2021.

Proposition de la Direction de la Sûreté dans le cadre de la proposition de loi Fauvergue



Le député Fauvergue a été mandaté par le gouvernement afin d'écrire un projet de loi qui sera présenté aux députés prochainement. Dans ce cadre, la Direction de la Sûreté a fait un certain nombre de propositions pour tenter d'obtenir des avancées pour le service.

Les propositions sont les suivantes :

- Une amélioration de la procédure de relevé d'identité avec un accès normé à un ou plusieurs fichiers permettant d'obtenir l'identité du contrevenant afin de faciliter sa verbalisation. Mais aussi de rendre obligatoire la possession de la CNI dans les transports en commun.

- Un élargissement du périmètre d'intervention des agents, notamment dans les espaces concédés et les véhicules organisés.
- Autoriser les agents de la SUGE à pratiquer des palpations administratives de manière permanente, dès lors que des traces et indices laissent penser que la personne peut être porteuse d'un objet dangereux ou d'une arme.
- La simplification des missions civiles avec un simple avis à émettre afin de prévenir les autorités, ainsi que la réduction de l'obligation des cinq ans de service pour effectuer des missions en civil.
- L'élargissement de l'armement que la SUGE est en droit de posséder (au sein des catégories B et D). À ce titre, la Direction de la Sûreté a engagé une réflexion sur le Pistolet à impulsion électrique (PIE plus communément appelé Tazer) et elle ne s'interdit pas de penser à d'autres armes, sans préciser lesquelles car la réflexion est très embryonnaire.
- Permettre aux agents d'utiliser leurs armes en cas de périphe meurtrier. (cf. art. 435-1 alinéa 5 du CSI)
- Fin de l'expérimentation concernant la caméra-piéton.

Même si nous ne sommes que sur des propositions, **L'UNSA-Ferroviaire** se félicite de voir que la Direction de la Sûreté a effectué un travail de fond pour améliorer l'exercice du métier.

Nous sommes particulièrement satisfaits de la demande concernant le périphe meurtrier. **En 2018, L'UNSA-Ferroviaire avait porté cette demande auprès du ministère de l'Intérieur en demandant que la SUGE puisse être reprise à l'art. 435-1 alinéa 5 du Code de la Sécurité intérieure. Il nous paraît indispensable que les agents puissent utiliser leurs armes en cas de périphe meurtrier dans les transports et nous continuerons à le revendiquer.**



Caméra-piéton

La caméra-piéton donne pleinement satisfaction et tous les retours que la Direction de la Sûreté a pu avoir sont positifs, aussi bien en interne qu'avec nos partenaires régaliens. La Direction de la Sûreté a constaté une baisse des accidents de travail sur les sites qui en sont dotés. Elle va accélérer le déploiement sur les sites qui étaient identifiés pour participer à l'expérimentation. **Du point de vue de la loi, Il est important de rappeler que nous sommes toujours dans le cadre d'une expérimentation de ce dispositif. Ce qui explique pourquoi l'ensemble des sites SUGE ne sont pas encore dotés de caméras à ce jour.**



Pour **L'UNSA-Ferroviaire**, la caméra-piéton est un dispositif qui a fait ses preuves et c'est un vrai plus pour les agents. **Nous avons partagé avec le Directeur de la SUGE notre crainte concernant l'utilisation des images dans un cadre disciplinaire, sachant que la loi LOM le permet. Le Directeur de la SUGE nous a assuré que les images des caméras ne pouvaient et ne seraient pas utilisées dans ce cadre. L'UNSA-Ferroviaire sera très attentive au respect de cet engagement du Directeur de la SUGE. Un flash Com sortira prochainement sur le sujet.**

Mobi SUGE

La Direction de la Sûreté nous indique que les nouveaux Mobi SUGE seront livrés dans les DZS du 27 au 29 octobre 2020. Une fois cette livraison effectuée, il appartiendra aux DZS d'en faire la distribution. Une étude afin d'équiper les téléphones d'une batterie plus fine, notamment pour l'encadrement, est en cours.

L'UNSA-Ferroviaire a indiqué à la Direction de la Sûreté que cette dotation était attendue car les anciens téléphones ne sont plus remplacés dès lors qu'ils sont défectueux ou cassés.

PV digitalisé

La Direction de la Sûreté nous a informés que tout est presque finalisé et qu'elle espère que tout serait définitivement opérationnel avant la fin de l'année. Il reste quelques détails à régler, notamment concernant l'obligation de remise du procès-verbal au contrevenant, le but étant d'éviter aux agents de devoir transporter une imprimante. Pour le moment, l'application pour établir les procès-verbaux n'alimentera pas les MCI car il n'existe pas encore de lien entre les deux.

Radio 4G

Le déploiement de la radio est toujours en cours sur l'ensemble du territoire. La Direction nous indique que dans le cadre de ce déploiement, s'il y a des dysfonctionnements, des zones blanches, des problèmes de connexion, etc. il ne faut pas hésiter à le faire remonter pour que la Direction de la Sûreté puisse apporter des améliorations. Des tests sur les boutons d'alerte seront effectués afin de vérifier leur bon fonctionnement.

CONTACTS

Frédéric Fournier fournier.n@unsa-ferroviaire.org
Nicolas Calonne calonne.n@unsa-ferroviaire.org
Patrick Somprou somprou.p@unsa-ferroviaire.org

Pour l'UNSA-Ferroviaire la radio 4G est un vrai plus pour les agents notamment en province. Nous rappelons qu'il est important de faire remonter par la voie hiérarchique ou *via* les organisations syndicales les dysfonctionnements afin d'améliorer son fonctionnement. L'UNSA-Ferroviaire a fait remonter la problématique de l'écoute passive sans avertissement à l'équipe SUGE. Cette écoute passive ne peut être déclenchée que par les opérateurs des PC avec pour but de pouvoir écouter en cas d'équipe SUGE en détresse. La direction va réfléchir à une procédure pour informer l'équipe SUGE du déclenchement. Nous attirons l'attention des agents sur le fait que des SMS émis depuis la radio transitent par le PC.

« Toilettage » des notes de service, simplification des textes internes et des process

Le Directeur de la SUGE nous fait part d'une volonté d'effectuer un « toilettage » des notes de service (beaucoup trop nombreuses, en double, voire abrogées). Et d'entamer une réflexion sur les textes SUGE (RA0037, RA0030) afin de simplifier certaines procédures, ainsi que d'un travail sur la simplification des process de l'encadrement (reporting avec tableau Excel parfois en double voire triple...). Le Directeur a demandé aux DZS de lui faire des propositions concernant ces simplifications afin la fin du mois d'octobre.

L'UNSA-Ferroviaire se félicite de voir qu'une réflexion afin d'alléger la charge de travail de l'encadrement est en cours, elle était essentielle ! Concernant les textes SUGE et les notes de service, l'UNSA-Ferroviaire a demandé que les organisations syndicales soient associées à ces changements et elle y sera très attentive.

J'adhère à l'UNSA !

CONTRACTUELS	Efficace	Service public	Nom:
	Expertise	Savoir-faire	Prénom:
Hot-Line Juridique		Autonome	Direction:
	Filières	STATUT	Adresse Pro:
		Responsable	Collège:
			Tél:
			Mail:

A l'UNSA-Ferroviaire, moi, j'adhère!

Fédération UNSA-Ferroviaire
56, rue du Faubourg Montmartre . 75009 PARIS
Tél: 01 53 21 81 80 . federation@unsa-ferroviaire.org